



# CONVENTION PARENTS

## Année scolaire 2024/2025

### Conditions particulières

### Bulletin d'inscription

Entre : "Entre Marne Et Grand Morin (EMEGM)" Section "l'Eveil par l'Outil (EPO)"  
Association sans but lucratif régie par la loi de 1901, n° SIRET : 420 379 034 00028

Sise à la Mairie de Crécy la Chapelle (77580)  
Agrée Jeunesse et Education Populaire sous le n° 77 05 423 pour EPO.

Représentée par son Président : Jean-Michel SAGNES  
34, Rue Saint Martin  
77580 CRECY LA CHAPELLE  
Tél : 06 82 23 06 28

Et Monsieur ou Madame : .....  
ci-après dénommés "les parents"

Adresse :  
.....  
.....  
.....  
.....

Tél : ..... Mobile : .....

Mail (très utile pour la communication) : .....

Nom/Prénom de l'enfant : .....

Date de Naissance : .....

est conclue la convention suivante :



## A - CONDITIONS D'INSCRIPTION

### Autorisations :

	oui	non
L'enfant est autorisé à rentrer chez ses parents, seul après les séances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les parents autorisent L'Eveil par l'Outil à utiliser des photos ou des vidéos de l'enfant prises dans le cadre de l'activité pour les documents promotionnels, les articles de presse ou le site internet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Cotisation et participations :

**Cotisation et assurance** ..... 15 €

Participation à l'achat des matériaux

**premier trimestre** ..... 40 €

**deuxième trimestre** ..... 40 €

**troisième trimestre** ..... 35 €

Règlement : la cotisation est intégralement versée avec le premier trimestre de participation.

Ci joints, quatre chèques :

- Un de 15 € et un de 40 € qui seront encaissés mi-octobre 2024
- un de 40 € qui sera encaissé mi-Janvier 2024
- un de 35 € qui sera encaissé mi-Avril 2025

### Horaires :

de 14h à 16h

Divers : signaler ici les problèmes éventuels de santé (allergie ou autres)

.....

.....

.....

.....

## B – CONDITIONS GENERALES

Les Parents reconnaissent avoir reçu un exemplaire de la **CONVENTION PARENTS 2024/2024 – Conditions générales** et en approuver tous les termes.

## C – DUREE

La présente convention conclue pour l'année scolaire 2024/2025, correspond à l'adhésion des parents à l'Association, aux valeurs qu'elle défend et à ses objectifs.

Fait à Crécy la Chapelle, en deux exemplaires, le .....

Le Représentant de l'Association

Les Parents  
Signature précédée de la mention  
"Lu et Approuvé"